TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

Les actions de l'ancienne et de la nouvelle Union

Les procès engagés devant le tribunal de commerce, présidé par M. Bessand, relativement à l'émission des actions nouvelles de l'Union générale et à la validité de l'assemble générale du 5 novembre 1881, ont été plaidés aujourd'hui.

Me Falateuf venait demander, au nom de M. Goumand, la nullité de l'augmentation du capital et de l'émission des actions nouvelles qui en étaient la conséquence. Il donnait pour motif que la souscription avait été faite à l'aide de noms fictifs, et qu'une partie des versements avait été effectué au moyen d'avances consenties par la Société.

Me Rabattier, agrée par le tribunal, concluait dans les mêmes termes au nom de M. Lucas, en se basant sur les motifs identiques.

Me Clauzel de Coussergues se présentait pour un acheteur d'Union nouvelle et demandait la nullité de toutes les opérations, conséquences d'une émission entachée de nullité à son origine même, se fondant en outre sur l'article de la loi du 24 juillet 1867, qui ne permet la négociation des actions qu'après la souscription et le versement du quart. Il soutenait également que la vente était conditionnelle et que la chose, objet de la vente, avait péri avant que la remise ait pu avoir lieu aux mains de l'acquéreur, ce qui annulait, dans leur essence même, les transactions effectuées.

Me Martini, parlant au nom de M. Mayor et d'autres banquiers connus du marché libre que l'on désigne habituellement sous le nom de coulisse, s'est borné à se rallier au système soutenu par Me Clausel de Coussergues, sans se préoccuper de la condamnation qu'il infligeait ainsi aux opérations d'escompte de l'avenir, auxquelles se livrent habituellement les maisons qu'il représentait.

Me Lenté, avocat de MM. Leulier et d'un groupe d'actionnaires de l'Union générale, demandait, au contraire, le maintien de la validité de la souscription et la délivrance des titres.

Établissant tout d'abord que le procès en annulation de souscription avait pour but principal de tirer parti des désastres survenus pour se soustraire, contrairement à la loyauté, à des engagements librement consentis, il déclarait que sans s'arrêter à la mauvaise foi des demandeurs, il allait examiner si, au point de vue du droit, leur prétention était soutenable.

La prétention des clients de Me Falateuf, à propos de l'irrégularité de l'assemblée, ne peut, en effet, tenir contre l'évidence des chiffres relatifs à la répartition des actions déposées, et l'exactitude de la souscription ressort des pièces comptables, dont la preuve est soumise au tribunal. La ponctualité des versements est prouvée par la déclaration du conseil d'administration, madataire spécial de l'assemblée des actionnaires, agissant dans la plénitude d'un droit que la loi de 1867 a réservé.

Si toute banque, et c'est là son essence, fait des avances sur dépôts de titres, ou prête à sa convenance, en vertu des pouvoirs que lui donnent ses statuts — l'Union générale, au moment du doublement de son capital, au même titre que le *Crédit Lyonnais* et qu'un grand nombre d'établissements de crédit, a donc pu régulièrement, sans manquer à aucune prescription légale, solder les souscriptions de ces clients, et, malgré les dires des adversaires, sur un nombre de près de 4,000 souscripteurs, il y en a à peine quelques-uns auxquels ces avances ont été faites.

La libération de 250 fr. des actions de l'Union, à l'aide des prélèvements sur les bénéfices ne peut être contestée. Les bénéfices existaient, on a dû le reconnaître. Quand aux achats d'Union, ils étaient compensés par la vente, avec profit pour la Société, des actions nouvelles.

Ainsi donc : validité des délibérations de l'assemblée provenant de la régularité de sa constitution ; emploi régulier des bénéfices acquis à la libération des titres ; souscription librement accomplie par la clientèle et droit de la Société d'y prendre part ; constatation de l'intégralité des versements: tout se réunit pour donner un caractère indélébile à l'ensemble des opérations qui ont eu lieu pour l'augmentation du capital. Qu'il en soit autrement, et l'iniquité reçoit du tribunal lui-même appui et encouragement.

Le souscripteur de bonne foi qui a versé son argent à la caisse sociale serait spolié, pendant que l'acheteur ou le courtier de gain pourrait soustraire, à son grand profit, à ses engagements, en refusant à son vendeur l'argent de sa dette.

La plaidoirie de Me Lenté, que nous avons résumée à grands traits, a été suivie avec beaucoup d'attention par le tribunal, et la puissance de son argumentation a vivement frappé tous les auditeurs.

Ces débats remarquables ont été terminés par les observations de Me Desouche, agréé, qui est venu, au nom du syndic, se rattacher à la plaidoirie de Me Lenté en demandant la validité de l'émission.

La cause a été mise en délibéré et le jugement sera rendu aux premiers jours.

Le « Droit social »

Sur la demande du préfet du Rhône, le *Droit social* de Lyon est sous le coup d'une nouvelle poursuite. Le parquet de Lyon a dû recevoir l'ordre ce matin.

L'affaire de l'adjoint au maire de Marseille

Aix, 1er mai.

Le procureur général près la cour d'Aix a ordonné, par application des articles 222 et 228 du code pénal, des poursuites contre M. Brunet, adjoint au maire de Marseille qui dans une séance du conseil municipal a outragé par paroles et par gestes M. Brochier, maire de Marseille.

La Banque de Mâcon

Mâcon, 1er mai.

Un nouveau jugement du tribunal de commerce de Mâcon rapporte le premier jugement, qui avait prononcé la liquidation judiciaire de la Banque de Mâcon.

Cette banque rentre en possession de ses droits; elle reprendra la suite de ses affaires, ou bien procèdera à une liquidation à l'amiable.

INFORMATIONS

Mouvement administratif

Le *Journal officiel* publie le mouvement administratif suivant :

Préfet de la Gironde, M. Saisset-Schneider préfet de la Haute-Garonne en remplacement de M. Doniol, nommé directeur de l'imprimerie nationale.

Préfet de la Haute-Garonne, M. Baile, préfet de Meurthe-et-Moselle.

Préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Cazelles, directeur de la sûreté générale.

Préfet de Maine-et-Loire, M. Jabouille, préfet de l'Oise, en remplacement de M. Schnerb, nommé directeur de la sûreté générale.

Préfet de l'Oise, M. de Selves, préfet de Tarn-et-Garonne.

Préfet de Tarn-et-Garonne, M. Emile Martin, ancien secrétaire-général du gouvernement de l'Algérie.

Préfet de l'Ariège, M. Paul, secrétaire-général du Rhône pour l'administration.

Secrétaire-général de la préfecture du Rhône, M. Frémont, sous-préfet de Roanne.

Sous-préfet de Roanne, M. Bouillain, sous-préfet de Villefranche (Rhône).

Sous-préfet de Villefranche, M. Ebeling, sous-préfet en disponibilité, sous-préfet de Soissons, M. Daclin-Sibour, sous-préfet de St-Claude.

Sous préfet de St-Claude, M. Coti, sous-préfet de St-Flour.

Sous préfet de St-Flour, M. Planacassagne, sous-préfet de Soissons.

Une menace de crise ministérielle

On sait que le conseil des ministres n'a pas pu se mettre d'accord, dans sa réunion de jeudi dernier, sur le projet du rétablissement de la mairie centrale de Paris.

Hier, dans sa nouvelle séance, le conseil n'a pas repris l'examen de cette question momentanément ajournée. Il y a dans cet ajournement comme un symptôme des dispositions des membres du cabinet que nous voulons être les premiers à signaler.

Tous les ministres ne sont pas liés comme M. de Freycinet par des engagements pris vis-à-vis des radicaux. La majorité du conseil est hostile au projet. On laisse dormir la question en ce moment. Mais prochainement il faudra la résoudre. Nous verrons alors qui cédera de M. de Freycinet ou de la majorité.

Marine.

M. le capitaine de vaisseau Marquessac est nommé contre-amiral.

MM. Maudine et Parrayon, capitaines de frégate sont nommés capitaines de vaisseau.

Un décret du ministre de la marine porte qu'à l'avenir nul ne sera admis à subir les examens de capitaine au long cours de cabotage, s'il n'est français ou naturalisé.

Immeubles affectés aux cultes

Paris, 1er mai.

MM. Lacretelle et Ballue déposeront demain un projet de résolution invitant le gouvernement à rapporter les décrets ou ordonnances qui ont affecté aux cultes, en dehors des prescriptions concordataires, des immeubles appartenant à l'Etat.

Ces immeubles représenteraient 67 millions D'après ce projet, des décrets pourraient désaffecter 40 millions. Une proposition de loi serait présentée ultérieurement pour la désaffection des 27 millions restants.

L'attitude des instituteurs

On annonce pour la rentrée une interpellation qui sera adressée au ministre de l'Instruction publique sur l'attitude que devront prendre les instituteurs et les institutrices, au sujet de la loi concernant l'enseignement religieux.

Lâché par les commis-voyageurs, repris par les mécaniciens

Les employés de la gare de Sedan organisent un banquet pour fêter la distinction accordée à M. Grisel, mécanicien, nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur.

Les souscripteurs ayant envoyé une invitation à M. Gambetta, celui-ci vient d'adresser la lettre suivante à leur président :

« Paris, 26 avril 1882

» Monsieur et cher concitoyen,

» J'ai le plus vif regret de n'avoir pas répondu plus tôt à votre fraternelle invitation ; certaine erreur matérielle ne m'a mis en main votre lettre que ce matin. Je m'empresse de vous dire que j'accepte, et de grand cœur, l'honneur que vous et vos camarades voulez me faire en m'envoyant votre délégation pour la fête démocratique du 10 mai, donnée en l'honneur de Grisel, c'est-à-dire du travail et du dévouement.

» Salut fraternel,

» LÉON GAMBETTA. »

Une explication ?

M. Gambetta a chargé un de ses amis de voir M. Gatineau, dès son retour à Paris, pour lui demander des explications et une rétractation des propos qu'il a tenu sur lui, dans une récente réunion, en affirmant qu'il possédait aujourd'hui une fortune de 22 millions.

Lettre du général de Gallifet

M. le général de Gallifet adresse au *Gaulois* la lettre suivante :

« Monsieur le directeur politique,

» Il est parfaitement exact que j'ai conservé avec M. Gambetta les meilleures relations. — Sous cette reserve, je déclare que TOUT est faux, ensemble et détails, dans l'article publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Je vous serai bien reconnaissant d'insérer dans votre plus prochain numéro cette déclaration, qui répond à l'article du *Gaulois* « Un incident curieux.»

» Veuillez agréer, etc.

« Général de GALLIFET.»

La lettre du ministre de la guerre

Le *Voltaire* dément que le général Billot ait adressé aux commandants de corps d'armée une lettre confidentielle critiquant le service militaire de 3 ans

M. Roustan

M. Roustan est arrivé à Paris, venant de la Ciotat, où il a passé quelques semaines auprès de sa mère.

Notre nouveau ministre plénipotentiaire à Washington assistera, la semaine prochaine, à un grand dîner donné en son honneur par M. Morton, ministre des Etats-Unis, et s'embarquera le 15 mai pour l'Amérique, afin de rejoindre son poste.

L'ambassadeur d'Italie à Paris.

Nous pouvons annoncer de source certaine, dit le *Clairon*, que le chevalier Nigra sera décidément nommé ambassadeur d'Italie à Paris.

Le chevalier Nigra sera accompagné du chevalier Ressmann, qui remplit les fonctions de premier secrétaire de l'ambassade.

Nécrologie

Nancy, 1er mai.

On annonce la mort de M. de Faultrier, ancien avocat-général à Metz, ancien député de la Moselle.

M. de Champagny

On lit dans la *Patrie* :

« Nous avons fait prendre, aujourd'hui, des nouvelles de la santé de M. le comte de Champagny, et nous avons eu le regret d'apprendre que son état est tout à fait désespéré; on s'attend, a tout moment, à une issue fatale. »

Le traité franco-portugais

Lisbonne, 29 avril.

Le rapport sur le traité de commerce avec la France a été déposé aujourd'hui sur le bureau du Sénat. Ce rapport est favorable à l'adoption du traité. Il sera mis prochainement en discussion.

Le traité franco-anglais

M. Chamberlam n'a pas encore constitué la commission chargée d'examiner s'il y a moyen de s'entendre avec le gouvernement français pour conclure un nouveau traité de commerce. Il oppose des fins de non recevoir aux sollicitations les plus pressantes de M. Tissot.

Le traité franco-espagnol.

Madrid, 1er mai.

Le marquis de Molins combat le traité franco-espagnol. Il dit que ce traité détruit les principes de celui de 1877 et il adjure le Gouvernement d'accepter les amendements présentés.

Le ministre des affaires étrangères répond que le traité actuellement soumis au Sénat est le complément du traité de 1877 et assurera le développement de l'industrie en Espagne.

Madrid, 1er mai.

M. Castelar déclare qu'il conserve son opinion républicaine, mais il croit nécessaire de suivre une politique bienveillante en face d'un ministère libéral, comme celui de M. Sagasta.

L'orateur déclare qu'il n'opposera aucun obstacle au ministère au milieu des difficultés contre lesquelles il lutte à propos du traité de commerce avec la France, combattu par la Catalogne, la misère des populations en Andalousie et la résistance que diverses provinces opposent au paiement des impôts.

Le traité franco-américain

Paris, 1er mai 1882.

M. de Freycinet a reçu ce matin, dans son bureau, le comité français qui s'occupe du traité de commerce franco-américain.

M. Lusiet a exposé que l'opinion de l'Amérique semblait s'éloigner du système des tarifs élevés. Conséquemment le moment est opportun pour travailler à l'amélioration des relations commerciales entre la France et les Etats-Unis.

M. de Freycinet a répondu qu'il était favorable à l'idée d'un traité de commerce entre les deux Républiques, et qu'il apprenait avec plaisir le changement d'opinion de l'Amérique. Le président du Conseil a fini en disant qu'il y avait lieu, par conséquent, de reprendre les pourparlers. Il a déjà entretenu M. Roustan à cet égard et va lui donner des instructions précises à ce sujet.

La délégation s'est retirée très-satisfaite des déclarations de M. de Freycinet.

ÉTRANGER

MENACES CONTRE LA VIE DE LA REINE VICTORIA

Londres, 30 avril

Un jeune homme du nom d'Albert Young a été arrêté aujourd'hui, à Sprotbre, dans le comté d'Yorkshire. Il est accusé d'avoir proféré des menaces contre la vie de la reine. Il a été amené à Londres.

Londres, 30 avril, minuit.

Young est arrivé à Londres à 2 heures 20 ; il a été aussitôt conduit devant un magistrat de Bow-Street.

Young est accusé d'avoir écrit au très honorable sir H.-F. Ponsonby, gardien de la Bourse privée et secrétaire particulier de la reine, une lettre à laquelle était jointe une deuxième lettre adressée à Sa Majesté.

L'auteur de cette dernière lettre se déclarait être un prêtre catholique irlandais et demandait une somme de 2,000 livres sterling, afin de permettre à cinquante ouvriers de sa paroisse d'émigrer en Amérique.

Dans le cas où cette somme leur serait refusée, ces ouvriers menaçaient de s'unir pour tuer la reine.

La lettre contenait également des menaces contre la vie du prince Léopold.

On confirme que l'accusé est employé dans un bureau de chemin de fer, près de Doncaster.

AU COURONNEMENT DU TZAR

Le roi Alphonse XII sera représenté par le duc de Saxe au couronnement du Tzar.

MACHINE INFERNALE AU ÉTATS UNIS

New-York, 30 avril

Des individus inconnus ont attenté à la vie de MM. Venderbilt et Cyrus Field au moyen d'une machine infernale qu'ils leur ont expédié dans un paquet postal.

La découverte de cette tentative a eu lieu par sujet de l'explosion prématurée de la machine infernale dans le sac-malle du paquet adressé à M. Venderbilt.

L'AGITATION IRLANDAISE

Londres, le 1er mai 1882.

La mise en liberté de M. Parnell ainsi que les autres suspects membres du parlement est décidée. Cette liberté sera donnée sans condition.

Pour les autres suspects, le gouvernement ne les relâchera pas tous à la fois, mais graduellement ; on commencera par ceux qui sont considérés comme les moins dangereux.

MORT D'UN ARCHEVÊQUE ESPAGNOL

Madrid, 1er mai.

L'archevêque de Burgos est mort hier.

AFFAIRE D'EGYPTE

Le Caire, 1er mai.

Le conseil de guerre a rendu son jugement contre 43 officiers circassiens. Ils ont été condamnés à l'exil dans le Soudan.

Londres, 1er mai.

Le correspondant du *Daily News* au Caire a eu une entrevue avec Arabi-pacha. Celui-ci lui a appris que le conseil de guerre avait rendu son jugement samedi à midi. Quarante-trois individus sont condamnés à l'exil ; les autres seront renvoyés devant les tribunaux ordinaires.

Il n'est pas vrai qu'on ait fait subir des tortures aux prisonniers. Arabi l'a nié énergiquement. Les prisonniers ont avoué que le but de leur conspiration était de tuer Arabi, de détrôner le khédive et de rétablir Ismaïl. C'est Ratib-pacha qui avait préparé la conspiration.

Arabi a ajouté que le jugement ne serait rendu public que dans quelques jours.

Le *Times* apprend que lord Carlinglord, gardien du sceau privé, sera chargé de remplacer lord Spencer comme président du conseil privé pendant le séjour de ce dernier en Irlande. On n'attend aucun changement dans le cabinet.

Le *Daily News* dit qu'il n'y a pas eu conseil de cabinet samedi.

Le conseil se réunira aujourd'hui.

LES NIHILISTES

Saint-Pétersbourg, 30 avril, soir.

Une nouvelle mine vient d'être découverte à Spirowo, près de la gare de Moscou. Elle était très bien construite, chargée et pourvue de fils conducteurs. Une autre mine a été aussi découverte sous le pavillon imperial de la future exposition à Moscou.

Dix-sept personnes, soupçonnées d'attiliation au parti nihiliste, ont été arrêtées à Moscou.

VOYAGE DU ROI DE WURTEMBERG

Rome, 30 avril.

Le roi de Wurtemberg renonce à continuer son voyage à l'étranger.

Il repartira après-demain pour le Wurtemberg.

MORT D'UN CÉLÈBRE ÉCRIVAIN ESPAGNOL

Madrid, 30 avril.

Le célèbre écrivain espagnol Mesonéro Romanos est mort à Madrid.

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN ESPAGNE

Les journaux espagnols démentent le bruit d'une crise ministérielle.

LES TROUBLES DE LA CATALOGNE

Madrid, 29 avil.

La Chambre des députés a rejeté, par 175 voix contre 34, une proposition de censure contre le gouvernement au sujet des événements de Catalogne.

M. François Silvela, ancien ministre, a reproché au ministère d'avoir établi l'état de siège en Catalogne sans consulter les Cortès qui étaient réunis.

Le ministre de l'intérieur a justifié la mise en état de siège, en s'appuyant sur l'attitude de la population de Barcelone. L'excitation des partis extrêmes et les désordres qui se sont produits.

Tous les magasins ont été ouverts à Burgos.

Madrid, 30 avril.

Malgré le discours de M. François Silvela, la Chambre des députés a approuvé, par 175 voix contre 34, la mise en état de siège de Barcelone.

EN ITALIE

Nous recevons de Rome la dépêche suivante :

« Rome, 1er mai, 1 h. 45 du soir.

» On annonce, pour ce soir, une démonstration radicale contre le conseil municipal, qui se réunira pour décider la question de la crise entre ce conseil et le syndic Pianciani. »

PROJET DE LOI SUR LA PROSTITUTION

M. Delattre, député de la Seine, doit déposer, à la rentrée, le projet de loi suivant contre les souteneurs, et, en général, contre ceux qui, à un titre quelconque, exploitent la prostitution.

Article premier. — Quiconque sera convaincu de vivre habituellement de la prostitution d'une ou de plusieurs filles sera interdit de ses droits civiques, civils et de famille.

Art. 2. — Le tribunal correctionnel devant lequel le prévenu sera traduit aura la faculté d'accorder à ce prévenu un délai pour qu'il puisse justifier qu'il a repris des habitudes de travail et de vie régulière.

Art. 3. Le conseil de famille, convoqué par le juge de paix sur les diligences du procureur de la République, nommera un tuteur et un subrogé-tuteur à l'interdit

Au cas où aucun membre du conseil ne voudrait accepter la tutelle, elle sera déférée d'officiers ministériels de l'arrondissement.

Art. 4. Si l'interdit refuse obéissance au tuteur et retombe dans son vice infâme, il sera placé, à la requête du tuteur, ou d'office par le procureur de la République, dans un établissement agricole et industrie! soit en France, soit dans les colonies.

Art. 5. L'interdiction sera levée quand l'interdit aura justifié de trois années consécutives de travail et de mœurs régulières.

Art. 6. La présente loi sera appliquée aux directeurs d'établissements dits brasseries, cafés-concerts, théâtres, qui emploient des femmes à leur service sans leur payer de salaire ou en ne leur donnant qu'un salaire insuffisant pour vivre, les excitant ainsi directement ou indirectement a se livrer à la prostitution.

UN SIGNE D'APAISEMENT

La *Paix* annonce dans une note très-sèche que Mgr Freppel, l'éminent évêque d'Angers, serait sommé par le ministre de la justice et des cultes d'avoir à reverser une somme assez forte « indûment perçue, » dit la *Paix*, en cumulant, en violation des dispositions de la loi, son indemnité parlementaire avec l'intégralité de son traitement épiscopal.

La nouvelle était en elle-même assez invraisemblable. Mais tout est possible aujourd'hui.

L'*Univers* répond néanmoins :

A n'en pas douter, ces tristes personnages seraient enchantés d'imposer à Mgr Freppel l'obligation de prélever, sur l'indemnité notoirement insuffisante que reçoit chaque évêque, le montant des frais du séjour à Paris que lui impose l'exercice de son mandat de député. Mais, ici, la malveillance s'est trop hâtée, il reste, en effet, à découvrir le texte de loi sur lequel on devrait fonder cette prétention, et nous répétons que ce texte, on ne le produira pas.

L'INSURRECTION EN ORIENT

Vienne, 30 avril

Quelques bandes de cent à deux cents insurgés se tiennent encore vers Mestrova-Planina et Vucevobredo, mais leur terrain d'action est fort limité par suite de l'occupation de la frontière.

De fréquentes expéditions sont faites dans le district de Foca et dans la vallée de la Narenta contre les bandes de maraudeurs.

Un engagement qui a duré trois quarts d'heure a eu lieu le 27, à Bjelasnica-Planina, contre 50 insurgés qui ont été dispersés après avoir essuyé des pertes sensibles.

Une autre petite rencontre est signalée à Radopolie.

Le 26, les troupes impériales ont encore rencontré les insurgés à Masowce et leur ont capturé 300 moutons et 60 bœufs.

UNE CIRCULAIRE DE M. GOBLET

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

» Des rixes suivies de troubles plus ou moins graves se sont récemment produites sur divers points du territoire de la République par suite de rivalités entre ouvriers français et étrangers. J'appelle votre attention sur les faits de même nature qui pourraient se produire dans les ateliers ou sur les chantiers ouverts à l'occasion du développement considérabis imprimé aux travaux publics.

» Je vous prie de veiller à ce que la liberté du travail soit assurée dans toutes les circonstances, à ce que les auteurs des querelles et rixes qui surviendraient soient déférés sans retard aux tribunaux compétents, et je vous invite à prendre, dans la limite de vos attributions, toutes les mesures nécessaires pour que l'apaisement se produise.

» Vous voudrez bien m'accuser réception de cette circulaire.

» Recevez, etc.

» Le ministre de l'intérieur,

» RENÉ GOBLET. »

LES GRÈVES

De nombreuses réunions ouvrières ont eu lieu hier : partout le même esprit a régné.

Les meneurs du mouvement socialiste se multiplient pour provoquer, dans toutes les professions, une lutte à outrance entre le travail et le capital. En ce moment, il y a à Paris dix grèves, dont l'une, celle des charpentiers, dure depuis neuf mois.

Les deux réunions les plus importantes qui ont été tenues hier, sont celles des ouvriers sciieurs à la mécanique et des ouvriers peintres en voitures.

La chambre syndicale des ouvriers scieurs à la mécanique avait convoqué tous les ouvriers de la corporation, à la salle Tivoli-Vauxhall, rue de la Douane. Les meneurs de la grève des scieurs de long, qui est près d'être terminée, assistaient à cette réunion, dans laquelle un nouvel appel a été fait pour continuer la lutte. Les fonds manquent et les ouvriers ont, pour la plupart, repris le travail.

Les ouvriers peintres en voitures se sont également réunis, salle du Chalet, 2, rue Hélène, avenue de Clichy. De nouvelles adhésions sont parvenues au comité, et les cotisations des grévistes rentrent régulièrement. Dans ces conditions, la grève continue.

Une grande réunion privée est convoquée pour mercredi par les grévistes charpentiers, salle Molière, rue Saint-Martin. Le comité d'organisation doit rendre compte des opérations de la grève depuis son origine.

DERNIÈRE HEURE

(*Service télégraphique particulier.*)

Les évènements d'Afrique

Tunis, 2 mai.

Des avis émanant de Tripoli constatent une diminution dans l'effectif des troupes turques, par suite de rembarquements importants.

La soumission du Sud de la Tunisie continue.

En Turquie

Constantinople, 2 mai.

Saïd-Pacha, premier ministre de l'Empereur de Turquie, a été relevé de ses fonctions.

La santé de Léon XIII

Rome, 2 mai.

S. S. Léon XIII s'est évanoui hier, après sa messe.

Le médecin heureusement, a déclaré qu'il n'y avait pas de de danger immédiat à craindre.

Le recrutement de l'armée.

Paris, 2 mai.

La sous-commission militaire, réunie sous la présidence de M. Gambetta a décidé d'adresser un questionnaire au ministre de la guerre pour lui demander les chiffres inscrits pour les soldats acceptés et incorporés dans les classes de 1876 et 1877.

Une prochaine circulaire de M. J. Ferry.

Paris, 2 mai.

Le ministre de l'instruction publique doit adresser une circulaire aux recteurs et inspecteurs d'académie pour régler certains points de la loi relatifs à l'obligation de l'instruction primaire, restée en suspens.

Il a décidé de convoquer par anticipation le conseil supérieur de l'instruction afin de tracer la limite devant exister entre l'enseignement de la morale et l'enseignement religieux, et d'arrêter les examens que devraient subir les enfants recevant l'éducation dans leurs familles.

Les traités de commerce

Paris, 2 mai.

A l'issue de la séance du Sénat, la commission des traités de commerce a chargé M. Teisserenc de Bort de rédiger les rapports sur les traités à conclure avec la Suisse, le Portugal, l'Autriche, la Suède et la Norwège.

On croit que le dépôt de ces rapports se fera samedi.

La Mairie centrale de Paris

Paris, 2 mai.

Rien encore n'a été arrêté relativement au projet de loi portant création d'une mairie centrale à Paris.

Il est inexact qu'il soit question d'accorder une indemnité de 60,000 francs au Maire de Paris, alors que le Préfet de la Seine touche seulement 40,000 fr.

Le chiffre de 10,000 indiqué pour les adjoints, et celui de 6 000 francs pour les conseillers sont également supérieurs aux chiffres projetés.

Quant aux attributions du Maire de Paris, aucune solution n'a encore été prise.

Le Préfet de la Seine et le Préfet de police n'ont pas été entendus dans le conseil des ministres tenu ce matin.

L'élection des Maires

Paris, 2 mai.

Les rapports des Préfets relatifs à l'élection des Maires, ne sont pas encore tous arrivés au ministère.

Il est certain que les Républicains perdront un certain nombre de maires, qu'on évalue à environ 300.

Conseil des ministres.

Paris, 2 Mai.

Le conseil des ministres a adopté ce matin un projet de loi relatif à une convention financière avec la compagnie d'Orléans. Ce projet sera incessamment déposé sur le bureau de la chambre.

Le conseil s'est occupé d'une demande de M. Proust concernant la création d'un musée des arts au moyen d'une loterie de 14 millions de francs. Le conseil, après avoir manifesté sa sympathie pour le but poursuivi par l'ancien ministre des arts, a renvoyé sa demande au ministre de l'Intérieur pour la question d'autorisation de la loterie. M le général Billot a communiqué au conseil certaines dépêches relatives au récent engagement qui a eu lieu sur la frontière du Maroc.

SÉNAT

Reprise de la session 1882

Séance du 2 Mai

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

BRUITS DE COULOIRS

Il règne peu d'animation dans les couloirs.

Deux commissions doivent se réunir, dont une relative aux conventions signées entre la France et la Belgique, pour la garantie de la propriété littéraire, artistique et industrielle.

La Commission des traités de commerce se réunira à l'issue de la séance.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures.

ELOGES FUNÈBRES

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Le Royer fait l'éloge des sénateurs Bertauld et Bertrand décédé.

QUESTION D'INTÉRÊT LOCAL

Plusieurs rapports sur des questions d'intérêt local sont déposés sur les bureaux du Sénat.

TRAITÉ LITTÉRAIRE

M. Bozérian dépose un rapport relatif au traité littéraire, industriel et artistique à conclure entre la France, et l'état de Ssan-Salvador et la Belgique.

FIXATION D'ORDRE DU JOUR

Le Sénat fixe l'ordre du jour de la prochaine séance et s'ajourne à samedi à 2 heures.

La séance est levée à 3 h. 20.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Reprise de la session 1882

Séance du 2 mai

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont déserts.

La distribution, qui est volumineuse, contient l'état des travaux législatifs dont la Chambre est actuellement saisie, soit 400 propositions.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

TIRAGE AU SORT DES BUREAUX

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, on procède au tirage au sort des bureaux.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de jeudi, comprendra la discussion de projets d'intérêt local et d'un projet sur les finances.

JOURNAUX PORNOGRAPHIQUES

M. Humbert, ministre de la justice dépose un projet de loi contre les journaux pornographiques.

Le gouvernement demande la déclaration d'urgence (Très-bien.)

L'urgence est déclarée.

QUESTION

M. Guichard annonce qu'il adressera jeudi une question au gouvernement sur la reconstruction des Tuileries.

ENTERREMENTS CIVILS

La Chambre met à la suite de l'ordre du jour de jeudi une proposition de M. Chevandier sur les enterrements civils.

La séance est levée à 2 h. 3/4.

Bulletin du Commerce

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	1er MAI	2 MAI
3 0/0	83 70 »/»	83 95 »/»
3 0/0 amortissable	83 95 »/»	84 25 »/»
Amortissable nouveau	00 00 »/»	00 00 »/»
4 1/2 0/0	112 00 »/»	111 50 »/»
Emprunts 5 0/0	117 10 »/»	117 00 »/»

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 1er MAI	2 MAI
3 0/0	00 00	00 00
3 0/0 amortissable	00 00	00 00
3 0/0 amortissable nouveau	00 00	00 00
4 1/2 0/0	00 00	00 00
5 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5450 00	5480 00
Foncier	1675 00	1665 00
Crédit Général Français	510 00	540 50
Cie Fon. de France et d'Algérie	500 00	500 00
Mobilier Espagnol	530 00	531 00
Banque Ottomane	797 00	800 00
Est	772 00	770 00
Midi	1310 00	1310 00
Lyon	1790 00	1792 00
Nord	2125 00	2115 00
Orléans	1300 00	1290 00
Ouest	805 00	792 00
Gaz Parisien	1525 00	1530 00
Cie Générale Transatlantique	520 00	530 00
Suez	2740 00	2810 00
Omnibus	1635 00	1635 00
Panama	537 00	530 00
Florin or 4 0/0	79 25	79 40
Hongrois 6 0/0	102 75	102 50
Egypte 6 0/0	350 00	350 00
Italien 5 0/0	90 20	90 30
5 0/0 Russie 77	89 50	89 25
Turc	13 10	13 10

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 2 mai.

Ventes 1,500 b. Marché ferme.

Liverpool, 2 mai.

Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

New-York, 2 mai.

New-York, 12 1/4.
Recettes 5,000 b.
New-Orléans low middling 86 1/2.
Savanah » » 84 »/».

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauël :

Hâvre, 2 mai.

Cours de clôture de New-York du 1er Mai

Cotons

Avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.
12.20	12.35	12.46	12.60	12.21	11.60	11.41	11.42

Ventes du jour : 75,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 5,000 balles contre 11,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 9,000 balles contre 19,000 en 1881.

Saindoux

Avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.
11.575	11.60	11.70	11.75	11.775	11.775	11.60	

Maïs

mai	juin	juillet	août
83 3/4	83 1/4	83 1/2	83 3/4

Froment

mai	juin	juillet	août
149	148 1/2	133 1/2	125 1/2

Café

Mai	Juin	juillet	août
7.35	7.45	7.57 1/2	7.75

Roubaix, le 2 mai 1882.

Cotons

Le Havre, 1er mai.

Cotons (clôture) calmes, prix sans changement. Ventes de la journée 1800 balles.

Liverpool, 1er mai.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 12,000 balles dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation et 13,000 pour la consommation.

Marché faible pour les Américains et les Surats.

Importations du jour 4,000 b.

Produits divers

Anvers, 1er mai.

Froments fermes; affaires active
Seigles meilleure demande, prix bien tenus.
Pétrole tendance plus ferme.

Disp. 17 1/4, courant 17 1/4, mai 17 1/4, juin 17 3/4 juillet 18 1/4, aout 18 3/4, 4 dern. 19 0/0.

Sucre tendance ferme.
Disp. 58,00.
Oct-déc. 53,12.

Cafés calmes. tendance lourde, prix en baisse. On a vendu 687 sacs Santos à 24 cents le 1/2 kilo acq.

Marché de Courtrai du 1er mai

Prix par hectolitre : Froment blanc, 22 »» 23 »» Froment roux »» »» »» »»; Seigle 14 »» 15 »»; Avoine 9 75 10 25. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes 6 »» 6 50 ; Pommes de terre rouges 6 50 7 »»; Beurre par 1/2 kil. 1 35 1 50; Œufs, les 25, 1 60 1 80.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos 66 »» »» »»; Huile de lin, les 100 kilos 57 50 »» »»; Graine de colza indigène et étrangère, 100 kilos 33 75 34 »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos 20 50 30 »» ; Tourteaux de colza, les 100 kilos 18 »» »» »»; Tourteaux de lin, les 100 kilos 20 »» 26 »»; Tourteaux de chanvre »» »» »» »».

THÉATRE DES BOULEVARDS

DIRECTION G. DESCHAMPS

TOUS LES SOIRS A HUIT HEURES

Le plus grand succès du jour

La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. Chivot et Duru, musique de M. Edmond Audran.

Mlle BIGEON remplira le rôle de Bettina; M. L. COUVREUR, celui de Laurent XVII ; M. ESCANDE, celui de Pippo; M. MIRAL, celui de Fritellini; M. H. COUVREUR, celui de Rocco.

Incessamment, au bénéfice de M. Wilisnki 1er chef d'orchestre.

CHAMP DE FOIRE (situé Boulevard Central).

CIRQUE PLÈGE

Tous les soirs à 8 heures.

LES KROUMIRS ou les Français en Tunisie et la prise de Sfax, par les matelots du *Trident*. — Episode militaire en 3 actes, un prologue et 12 tableaux, joué par 200 personnes. — Ballets, costumes et décors analogues au sujet. — Mise en scène splendide, musique arrangée pour cette pièce, par M. Emile Rancy

Haute école, exercices variés, etc.

Prix des places : Stalles-Chaises, 3 fr.; Premières, 2 fr.; Secondes, 1 franc.

GRAND THÉATRE CASTI

Ce soir première représentation du

SERGENT MICHEL ou la dégradation militaire

Grand mimodrame militaire, dialogué, en trois actes et 6 tableaux.